

**Déclaration du Togo au nom du Groupe Africain sur le développement
économique en l'Afrique, à la 68^{ème} Session du Conseil du Commerce et du
Développement
30 septembre - 4 octobre 2019, Genève**

Point 4 : Développement économique en Afrique

**Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Excellences,
Distingués délégués**

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe Africain

Le Groupe Africain, en s'associant pleinement à la Déclaration faite par l'Équateur, au nom du G77 et de la Chine, voudrait, également, vous remercier pour votre engagement et clairvoyance dans l'exécution de votre mandat depuis votre accession à la Présidence du Conseil. Sous votre houlette le Groupe espère que nous parviendrons à des résultats concrets au cours de la présente Session.

Le Groupe africain tient à remercier également le Secrétariat de la CNUCED pour les préparatifs de la 68^{ème} session directive du Conseil du Commerce et du Développement et se réjouit de l'inscription à l'ordre du jour du point relatif au développement économique en Afrique, en ces moments d'incertitudes sur les efforts visant à bâtir des économies plus durables

Monsieur le Président,

L'adoption du Rapport sur le développement économique en Afrique intervient à un moment crucial où, face aux multiples défis et pesanteurs sur son économie, l'Afrique s'est résolument engagée dans un processus de recherche de voies et moyens pour assurer la promotion d'une économie stable, vecteur d'une véritable intégration, chère à tout le continent. Pour y arriver, l'un des instruments devant œuvrer de façon substantielle à la réalisation de ce rêve est, sans nul doute, le commerce intra-africain. Celui-ci ne peut véritablement être un vecteur de développement que si toutes les questions liées aux échanges commerciaux sont bien conçues et mises en œuvre. C'est pourquoi le Groupe se félicite du fait que le Rapport sur le développement économique de l'Afrique traite de la question spécifique des règles d'origines dans un contexte où, dans le cadre de la création de la Zone de Libre Echange Continentale, les dirigeants africains mettent tout en œuvre pour que le commerce intra-africain soit une véritable réussite, afin que les performances économiques du continent africain qui continuent de s'améliorer, selon les Perspectives économiques en Afrique 2019 de la Banque africaine de développement, puissent être maintenues.

Le Rapport sur le développement économique de l'Afrique indique, sans ambages, que le développement des échanges commerciaux entre les Etats membres est nécessaire pour que la Zone Continentale de Libre-Echange puisse procurer des avantages en matière de développement. L'objectif fondamental de l'Accord sur la ZLECAF est de stimuler le commerce intra-africain (tant pour les produits intermédiaires que pour les produits finis) et de tirer parti du commerce régional comme outil de développement sur le continent. En s'accordant mutuellement des préférences commerciales, les pays membres de la ZLECAF s'approvisionneraient entre eux en biens intermédiaires et transformés plutôt que d'importer de l'étranger. Ce faisant, davantage de commerce serait créé au sein de la ZLECAF, servant de base pour soutenir le développement des chaînes de valeur régionales et le renforcement des capacités de fabrication en Afrique.

Pour ce faire, nous convenons avec le Rapport que les règles d'origine sont la pierre angulaire de la mise en œuvre effective de la libéralisation préférentielle du commerce entre les membres de la Zone, sans laquelle l'Afrique ne saurait profiter des retombées de la Zone de libre-échange. Le Rapport met également l'accent, avec raison, sur la contribution du commerce intra-africain à la transformation structurelle, et en particulier sur la manière dont les préférences continentales et les règles d'origine, considérées comme un "passeport" permettant aux marchandises de circuler en franchise de droits de douane à l'intérieur d'une zone de libre-échange, peuvent aider à maximiser les possibilités de création de valeur ajoutée et du commerce en Afrique.

Monsieur le Président,

Le Groupe africain endosse la plupart des recommandations issues du Rapport et est d'avis que les règles d'origines bien conçues devraient accroître les retombées de la ZLECAF, stimuler le commerce intra-africain, réduire le commerce informel, contribuer à l'industrialisation, renforcer les chaînes de valeur régionales, favoriser la transformation structurelle, créer des emplois décents. Mais, nous voulons signaler que cette volonté politique des dirigeants africains qui est de concevoir des règles d'origine tendant à promouvoir l'intégration régionale pour créer une communauté économique africaine forte et dynamique devrait aussi s'accommoder de la bonne foi des entreprises locales. Nous sommes également d'avis que des politiques complémentaires, telles que des mesures en faveur des entreprises, de la concurrence et de la facilitation du commerce, pour maintenir la compétitivité des intrants locaux par rapport aux fournisseurs extérieurs, sont essentielles pour assurer la création du commerce. Pour y arriver, le Groupe africain considère que les Etats Africains et les entreprises devraient coopérer de façon à faire prospérer le commerce intra-africain. Il est alors primordial que le dialogue public-privé soit maintenu en vue de trouver des solutions consensuelles aux problèmes qui pourraient surgir à tout moment. C'est pourquoi le Groupe africain estime également qu'au regard du caractère évolutif des échanges commerciaux, les règles d'origines devraient être conçues de manière à s'adapter à l'évolution du commerce intra-africain et du commerce international.

Le Groupe africain prend note de la recommandation du Rapport qui plaide en faveur de l'adoption de règles d'origine souples, de même que le renforcement des capacités institutionnelles, en particulier de celles des autorités douanières, pour assurer une mise en œuvre simple, transparente, favorable aux entreprises. Le Groupe est d'avis que les règles d'origine devraient tenir compte des différents niveaux de capacités productives et de compétitivité entre les pays, afin de favoriser la production régionale, nécessaire pour

s'affranchir de sa dépendance chronique à l'égard des produits de base car les exportations de matières premières ont été autant d'occasions manquées de créer de la valeur ajoutée.

Monsieur le Président,

Le Groupe africain tient à féliciter la CNUCED pour sa contribution remarquable dans la rédaction de l'annexe de l'AZLECA sur les règles d'origine. Ce soutien technique apporté aux négociateurs nationaux a joué un rôle important dans l'élaboration de l'Accord sur la ZLECAF. Il en est de même de la collaboration que le Secrétariat entretient avec les États membres et les organes de l'Union africaine pour renforcer les capacités de négociation sur les règles d'origine, de facilitation du commerce et de lutte contre les mesures non tarifaires, afin de traduire les promesses de LA ZLECAF en gains économiques réels.

Monsieur le Président,

Le fait que la création de la Zone de Libre-échange continentale soit l'une des principales priorités de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, montre l'enthousiasme et l'engagement du continent dans son ensemble pour la réalisation rapide et effective des objectifs de développement durable.

Dans ce contexte, au regard des questions inachevées dans le cadre de la création de la zone de libre-échange continental, le Groupe africain renouvelle son appel à la CNUCED et à ses partenaires pour qu'ils soutiennent l'achèvement, en temps voulu, de toutes les négociations relatives à l'Accord sur la ZLECAF, y compris les principales questions en discussion telles que les règles d'origine, ainsi que les offres tarifaires qui seront abordées dans la deuxième phase des négociations.

En conclusion, le Groupe africain tient à assurer de son engagement envers le système commercial multilatéral et invite tous ses partenaires, qui sont en mesure de le faire, à l'accompagner dans son processus de création de la Zone de Libre Echange Continental, qui sera, sans nul doute, un véritable instrument d'intégration et de promotion du commerce international. La ZLECAF n'a pas pour vocation d'exclure l'Afrique du système commercial international, mais vise plutôt à l'intégrer aux chaînes de valeurs mondiales